



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 novembre 2013

L'an deux mil treize, le 04 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 octobre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc Torrequadra, Maire.

Etaient Présents : M Jean-Luc Torrequadra, MM Binaud, Ehret, Zilliox, Maires Adjoints ; MM. Gouttard, Rollin, Simiand Mme Vivet

Etaient absents excusés : Mme Cesari, absente qui donne pouvoir à Jean-Luc Torrequadra
Mme Lacoste qui donne pouvoir à Denis Binaud
Mme Grange qui donne pouvoir à Joëlle Vivet

Etait absent excusé : M. Lacaille

Nombre de conseillers en exercice: 12 présents : 8 votants : 11

Secrétaire de séance : D.Binaud

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

Approbation modification PLU

L'enquête publique étant achevée et le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable sur le dossier de modification du PLU, qui portait principalement sur :

- la reprise du règlement
- la modification des emplacements réservés
- des modifications de zonage visant à un classement de zones urbaines ou naturelles de loisirs en zones naturelles, à un reclassement de zones urbaines en zone agricole, à la prise en compte d'habitation existante en zone naturelle et forestière
- la création et la modification d'orientation d'aménagement et de programmation.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la modification du PLU, telle que présentée.

Un nuancier précisant les coloris de façades a été réalisé et a également reçu l'aval du conseil municipal.

Virements de Crédits

Remboursement TLE : 8 316€ compte 10223 à prendre 2152

M 49 Emprunt 151.00€compte 1643 à prendre sur 2158

Accord à l'unanimité du conseil municipal



Tarifs Concessions cimetièrre et Columbarium

Un travail considérable a été réalisé par Véronique Limousin pour l'informatisation de la gestion du cimetière. Ceci facilitera grandement la gestion du renouvellement des concessions et des procédures de reprise des concessions abandonnées ou non renouvelées. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas été revalorisées depuis septembre 2004. Après étude des pratiques dans les communes voisines, il est proposé de limiter la durée des concessions à 15 ans et 30 ans, et aux montants suivants :

Concessions pleine terre :

15 ans - simple	(2m ²)
15 ans - double	(4m ²)
30 ans - simple	(2m ²)
30 ans - double	(4m ²)

Concession avec caveau existant :

125€	250€
250€	500€
250€	500€
500€	1 000€

Columbarium

15 ans – 2 à 4 urnes	400€
30 ans - 2 à 4 urnes	800€

A l'unanimité des tarifs sont approuvés par le conseil municipal.

Indemnité de conseil allouée au Receveur municipal

Mme Decoopman, Receveur Municipal sollicite l'indemnité susceptible de lui être allouée pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire propose de lui accorder à raison de 100%

A l'unanimité le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire

Attribution médaille d'honneur du travail

2 agents sont concernés cette année et d'autres le seront les années suivantes, il est proposé d'accorder à l'occasion de cette distinction, une prime en fonction de l'ancienneté de service à la mairie de Civrieux :

Médaille d'argent (20 ans)	350.00€
Médaille de vermeil (30 ans)	500.00€
Médaille d'Or (35 ans)	600.00€
Grande médaille d'Or (40 ans)	700.00€

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition.



Mise à disposition de la salle des Fêtes à la Communauté de Communes pour le relais d'Assistantes maternelles

Cette salle sera mise à la disposition de la CCMOA pour le Relais d'Assistantes Maternelles un vendredi matin sur deux et ce jusqu'au 31 décembre 2013, à titre gracieux.
Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention à cet effet.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Gabriel Ehret donne lecture des paramètres les plus représentatifs du rapport du SIEVA. Ils sont conformes aux normes règlementaires. Les documents sont à disposition de tous en mairie.
Il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Délégation de signature des permis de construire

Suite aux assignations en justice contre un permis de construire, le Conseil municipal donne délégation à Gabriel Ehret, adjoint délégué à l'urbanisme, pour traiter et signer les dossiers en l'absence du Maire et en lieu et place du Maire quand ceux-ci concernent un membre de sa famille.
Délégation est donnée également à Gabriel Ehret, pour siéger au tribunal si nécessaire.

Evolution du site internet

Le site fonctionne bien maintenant. Dans le cadre de l'engagement européen de la commune et pour favoriser la communication, il est proposé d'avoir des pages en Italien et Allemand. Il faut intégrer cette modification à l'arborescence du site avec un type de page spécifique. Cet aménagement entraîne un surcout financier de 1 147.00€H.T.
Monsieur le Maire soumet au vote : Accord à l'unanimité
Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de ce montant à prendre sur le compte 2152.

Compte rendu commissions et syndicats

- Urbanisme : séance du 10 octobre 2013 ci-joint
Prochaine commission d'urbanisme le 7 novembre à 20h15

Réunion des 34 maires : Assemblées plénière du 21 octobre

Monsieur Daniel Paccoud, Président de la CC Beaujolais Saône Pierre Dorée assurera la présidence de la nouvelle Communauté de Commune entre la création de la CC au 1er janvier et l'installation du nouveau Conseil communautaire issue des élections de mars prochain. La loi prévoit que le Président de la CC la plus importante du nouveau périmètre, assure la présidence de la nouvelle communauté de communes jusqu'aux élections municipales.



SIVOS : réunion du 3 octobre

Compte rendu ci-joint

Commission écoles : réunion du 28 octobre

Cette réunion porte sur la réforme des rythmes scolaires ; 2 réunions avec les enseignants ont déjà été organisées pour faire un état des lieux et envisager différents scénarii. Une prochaine réunion aura lieu avec une délégation de parents d'élèves. Une proposition de rythme doit être transmise à l'inspection académique avant le 6 décembre, il faudra ensuite mettre en place des activités périscolaires en collaboration avec le tissu associatif.

Questions diverses

Problèmes de stationnement sur les trottoirs et de circulation excessive chemin du Mazard : il sera demandé à l'ASVP de faire respecter le code de la route, de la prévention dans un premier temps, et verbalisation si nécessaire.

Panneaux publicitaire non conformes : plusieurs enseignes ne respectent pas le règlement de publicité en vigueur. Le service urbanisme se charge de faire appliquer le règlement.

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 16 décembre

Arbre de Noël du personnel communal : vendredi 20 décembre à 19h Maison de l'Europe

La séance est levée à 22h10.